

Saison 2018-2019



Ski de fond Nouveau-Brunswick

**Série Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette –
Document technique**

Table des matières

1. Préambule	2
2. Définitions	2
3. Série Coupe NB	3
4. Série Coupe NB de Ski à Roulette	4
5. Application des règlements de Ski de fond Canada	5
6. Autorité de Ski de fond Nouveau-Brunswick	5
7. Licences de course	6
8. Intérêt pour la tenue d'une compétition	6
9. Dates des compétitions	7
10. Sites des compétitions	7
11. Types de course	8
12. Catégories d'âge	8
13. Distances des courses	9
14. Course de sprints	9
15. Comité organisateur et directeur d'épreuve	9
16. Délégué technique	9
17. Jury de course	10
18. Avis de course	10
19. Publicité	11
20. Frais des courses	11
21. Inscription	11
22. Assurance	12
22. Annulations et reports	12
24. Température	13
25. Parcours des courses	14
26. Équipement de SFNB	15
27. Considérations médicales	15
28. Réunion des entraîneurs et tirage	16
29. Résultats et protêts	16
30. Prix et récompenses	18
31. Liste des points de la Coupe NB	18
31. Prix individuels de la Course NB (points globaux)	18
33. Prix des clubs de la Course NB (points globaux)	19
Annexe A: Formulaire d'application pour la tenue d'une course de la Coupe NB ou de la Coupe NB de ski à roulette	20
Annexe B : Catégories pour la saison 2018-2019	21
Annexe C : Distances suggérées pour les courses de la Série de la Coupe NB	22
Annexe D: Distances suggérées pour course de sprints	23
Annexe E : Système de points du championnat de la Coupe NB 2019	24
Annexe F : Exemple d'indication d'un parcours de course	25
Annexe G : Assignation du jury pour l'événement	26
Annexe H : Exemple de communiqué de presse	27

Ski de fond Nouveau-Brunswick

Séries Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette — Document technique

Note : Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

1. Préambule

Ski de fond Canada et ses divisions sont régis par les règlements de la FIS (Fédération internationale de ski) tels qu'énoncés dans le document intitulé Règlements combinés des compétitions internationales et canadiennes 2017 V2 - incluant précisions FIS 2017, disponible au lien suivant : <http://www.cccski.com/getmedia/5ecce63d-26da-4392-ad5a-4c00b0bc1596/2017-RIS-CCR-V2-including-marked-FIS-precisions-FR.pdf.aspx> . Ces règlements sont utilisés pour toutes les compétitions sanctionnées de Ski de fond Canada, et Ski de fond Nouveau-Brunswick utilise ces règlements pour toutes les courses de la Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette. Toutes les compétitions de Ski de fond Nouveau-Brunswick doivent être sanctionnées par Ski de fond Nouveau-Brunswick ou Ski de fond Canada comme épreuves de niveau 1 ou 2. Les précisions et procédures contenues dans le présent document guideront les clubs pour l'accueil des épreuves de la Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette.

2. Définitions

1. AGA : assemblée générale annuelle de tous les membres de Ski de fond NB; elle a habituellement lieu au printemps, après la saison de ski.
2. SFC : Ski de fond Canada.
3. SFNB : Ski de fond Nouveau-Brunswick; dans le présent document, sauf indication contraire, SFNB se réfère au conseil de direction de l'association, au comité de haute performance ou à toute personne désignée par le conseil de direction pour prendre une décision concernant le respect d'un règlement déterminé.
4. Directeur général de SFNB : directeur général embauché conformément à la politique 210 – Programme de dotation en sport – généralités. Les coordonnées du directeur général sont les suivantes :

Manon Losier/ Ski de fond NB
1482 chemin Saulnier, Benoit, NB E1X 2A8
nbxcski@gmail.com
(506)395-0020

5. Compétition / Épreuve de la Coupe NB / Épreuve de la Coupe NB de ski à roulette: se réfèrent toutes à une compétition de ski de fond ou de ski à roulette comptant une ou plusieurs courses accueillies par un club membre de SFNB.
6. Course : épreuve de ski de fond ou de ski à roulette chronométrée en continu et offerte dans le cadre d'une compétition, comme définie au paragraphe 2.5 ci-dessus; le club hôte peut choisir de tenir un sprint amusant de format course après la Coupe NB, laquelle ne sera pas admissible pour des points de la Coupe NB. A noter que les courses de la Coupe NB de ski à roulette ne sont pas éligibles pour des points de la Coupe NB.
7. Coureur de SFNB : un skieur qui participe à une course et qui est membre d'un club membre de SFNB.
8. Coureur de SFC : un skieur qui participe à une course et qui a une licence de course de SFC ou une licence d'une autre division de SFC; réfère également à un coureur d'un autre pays et un coureur qui détient une licence de Biathlon Canada.
9. Club membre : un club membre en règle de SFNB.
10. Licence de course : une licence de course émise par SFC.
11. Points Coupe NB : points mérités par un coureur de SFNB ou de SFC qui participe à une épreuve de la Coupe NB; les points sont basés sur le tableau de l'Annexe E.
12. Liste des points de la Coupe NB : compilation des points de la Coupe NB mérités par un coureur aux épreuves sélectionnées de la Coupe NB durant la saison de course

3. Série Coupe NB

1. La série Coupe NB consiste en des épreuves de ski sanctionnées par SFNB ou SFC accueillies par les clubs membres durant la saison de course; elle inclut le championnat provincial.
2. Autant que possible, il devrait y avoir un nombre égal de courses de style classique et de style libre dans la série Coupe NB durant une même saison.

3. Une compétition peut se tenir sur un jour ou sur deux jours consécutifs, et peut inclure une course ou plus de la Coupe NB où les skieurs qui détiennent une licence peuvent cumuler des points de compétition qui seront pris en considération pour l'attribution des prix de la série Coupe NB.
4. Une compétition doit avoir lieu un samedi ou un dimanche, sauf en cas de circonstances particulières déterminées par SFNB.
5. Les compétitions séparées d'un jour peuvent avoir lieu la même fin de semaine (mais pas le même jour) dans une même zone géographique si les sites des deux courses sont suffisamment rapprochés afin de permettre aux skieurs de participer aux deux compétitions sans avoir à conduire de longues distances. Ceci est à la discrétion de SFNB.
6. Autant que possible, les compétitions seront programmées de sorte qu'elles ne posent pas un conflit d'horaire avec le Championnat de ski de fond de l'Est du Canada, le Championnat de ski de fond Jeunesse de l'Est du Canada et le Championnat national canadien.
7. Si la série Coupe NB n'a pas un commanditaire officiel, SFNB fournira au club hôte 500 \$ pour une épreuve de la Coupe NB et 1000 \$ pour le Championnat provincial de la Coupe NB, à la discrétion du conseil de direction de SFNB, en fonction des fonds provinciaux reçus pour l'exercice financier. Le soutien de SFNB pour la compétition sera officialisé par l'acceptation à l'assemblée générale d'automne et la publication du calendrier annuel des courses.
8. Le nom des compétitions de la Coupe NB doit commencer par Coupe NB, suivi du numéro de la course en fonction de l'ordre chronologique des dates où elles sont disputées dans le cadre de la série, le nom du club hôte et le lieu. Par exemple, le nom d'une épreuve qui serait accueillie par le club de ski de Dieppe ne comptant qu'une seule course serait « Coupe NB n° 1 (Dieppe) ».

4. Série Coupe NB de Ski à Roulette

1. La série Coupe NB de ski à roulette consiste en des épreuves de ski à roulette sanctionnées par SFNB ou SFC accueillies par les clubs membres durant la saison de course.
2. Une compétition peut se tenir sur un jour ou sur deux jours consécutifs, et peut inclure une course ou plus de la Coupe NB de ski à roulette.
3. Les courses de la Coupe NB de ski à roulette sont considérées comme des courses amusantes de ski à roulette et ne sont pas éligibles pour les points de la Coupe NB.

4. Une compétition doit avoir lieu un samedi ou un dimanche, sauf en cas de circonstances particulières déterminées par SFNB.
5. Les compétitions séparées d'un jour peuvent avoir lieu la même fin de semaine (mais pas le même jour) dans une même zone géographique si les sites des deux courses sont suffisamment rapprochés afin de permettre aux skieurs de participer aux deux compétitions sans avoir à conduire de longues distances. Ceci est à la discrétion de SFNB.
6. Si la série Coupe NB de ski à roulette n'a pas un commanditaire officiel, SFNB fournira au club hôte 500 \$ pour une épreuve de la Coupe NB de ski à roulette. Pour recevoir la subvention de SFNB, le club doit utiliser le compte Zone 4 de SFNB pour les frais d'inscription à l'événement. Les subventions sont accordées à la discrétion du conseil de direction de SFNB, en fonction des fonds provinciaux reçus pour l'exercice financier. **Le soutien de SFNB pour la compétition sera officialisé par l'acceptation à l'assemblée générale du printemps et la publication du calendrier annuel des courses.**
7. Le nom des compétitions de la Coupe NB doit commencer par Coupe NB de ski à roulette, suivi du numéro de la course en fonction de l'ordre chronologique des dates où elles sont disputées dans le cadre de la série, le nom du club hôte et le lieu. Par exemple, le nom d'une épreuve qui serait accueillie par le club de ski de Dieppe ne comptant qu'une seule course serait « Coupe NB de ski à roulette n° 1 (Dieppe) ».

5. Application des règlements de Ski de fond Canada

1. Les compétitions doivent se dérouler selon les Règlements de ski de fond de Ski de fond Canada (Règlements de SFC) : Règlements combinés des compétitions internationales et canadiennes 2017 V2 - incluant précisions FIS 2017, disponible au lien suivant : http://www.cccski.com/getmedia/5ecce63d-26da-4392-ad5a-4c00b0bc1596/2017-RIS-CCR-V2-including-marked-FIS-precisions-FR_.pdf.aspx
2. Le directeur d'épreuve doit s'assurer d'avoir une copie à jour des Règlements de SFC et d'en bien connaître le contenu. Le directeur général de SFNB fournira une copie des Règlements de SFC au directeur d'épreuve. Le document technique des séries Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette sera également affiché sur le site Web de SFNB.

6. Autorité de Ski de fond Nouveau-Brunswick

1. Nonobstant toute disposition du présent document, le conseil de direction de SFNB a le pouvoir d'invalider, de modifier, d'abolir ou d'ajouter une quelconque partie au présent document technique afin de garantir la bonne gestion des séries Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette. Toutefois, les invalidations, modifications, abolitions et ajouts qui

doivent être en vigueur au-delà de la saison de course actuelle ou prochaine doivent être présentés aux clubs membres de SFNB à l'assemblée générale d'automne de l'association pour approbation par les clubs membres pour la série de la Coupe NB et à l'assemblée générale du printemps de l'association pour approbation par les clubs membres pour la série de la Coupe NB de ski à roulette.

2. Le document technique des séries de la Coupe NB et de la Coupe NB de ski à roulette sera révisé annuellement par le comité des événements de SFNB. Le comité des événements doit mettre à jour le document technique avant le début de chaque saison de course, et peut également faire une recommandation pour tout changement aux règlements à l'intention du conseil de direction de SFNB.
3. Si un club hôte souhaite que le document des séries de la Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette soit modifié, il doit en soumettre la requête par écrit (poste ou courriel) au directeur général de SFNB le plus tôt possible. Le directeur général doit ensuite présenter la requête au conseil de direction et au comité des événements.
4. SFNB a le pouvoir de retirer la sanction SFNB d'une compétition si le club hôte ne se conforme pas à une directive de SFNB, du document technique des séries Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette, d'une règle ou d'un règlement de SFC.

7. Licences de course

1. Les coureurs (catégories juvénile, junior, senior et maître) qui participent à une compétition de la Coupe NB ou de la Coupe NB de ski à roulette sanctionnée par SFC doivent avec une licence de course journalière ou une licence de SFC pour la saison de course actuelle.

8. Intérêt pour la tenue d'une compétition

1. Tout club membre de SFNB qui souhaite être l'hôte d'une compétition durant la saison de ski de fond ou de ski à roulette doit en informer le directeur des événements avant l'AGA (AGA d'automne pour les événements de ski à roulette et l'AGA du printemps pour les événements de ski de fond) en remplissant et soumettant le formulaire de l'Annexe A.
2. Un club qui souhaite être l'hôte d'une compétition doit remplir l'Annexe A : *Formulaire d'application pour la tenue d'une course de la Coupe NB ou la Coupe NB de ski à roulette*. Le club est encouragé à suggérer la date qui lui convient le mieux et une ou plusieurs dates alternatives. SFNB présume que le club sera prêt et capable d'accueillir la compétition à l'une ou l'autre de ces dates.
3. Pour accueillir l'événement, le club doit être en règle avec SFNB.

4. L'horaire de la compétition sera officiellement présenté à l'assemblée générale des membres avant le début de la saison de course en question (à l'AGA d'automne pour la série de la Coupe NB et à l'AGA du printemps pour la série de la Coupe NB de ski à roulette).
5. Dans certaines circonstances, le conseil de direction de SFNB peut approuver une compétition comme étant une compétition de la série Coupe NB de ski à roulette même si la compétition n'a pas été approuvée à l'assemblée générale du printemps. Avant d'accorder une telle approbation, le conseil de direction doit se demander si la compétition proposée apporte quelque chose à la série Coupe NB de ski à roulette et si elle entre en conflit avec une autre compétition.

9. Dates des compétitions

1. Les clubs membres de SFNB doivent fixer les dates des courses de la saison à venir à l'AGA d'automne pour les courses de la Coupe NB et à l'AGA du printemps pour les courses de la Coupe NB de ski à roulette.
2. En cas de neige, mauvaises conditions météo ou toute autre circonstance qui forcerait un hôte à annuler une compétition, SFNB pourra reporter la compétition à un moment qui convient au club hôte ou déplacer la course à un autre site.
3. Si une compétition est annulée ou reportée, le club hôte est responsable d'en informer le directeur général dans les plus brefs délais.

10. Sites des compétitions

1. Les clubs membres de SFNB doivent confirmer le site des compétitions de la saison à venir lors de l'AGA d'automne pour les courses de la Coupe NB et à l'AGA du printemps pour les courses de la Coupe NB de ski à roulette.
2. Si les sentiers sont en mauvais état ou si le site n'est pas adéquat pour la course pour toute autre raison, SFNB pourra trouver un site plus propice.
3. Si une compétition a lieu dans un autre site que celui tout d'abord indiqué, le directeur général de SFNB enverra à tous les participants un avis en ce sens.
4. Les clubs hôtes dont le stationnement et les installations sont accessibles en fauteuil roulant devraient offrir des compétitions paranordiques, et l'indiquer dans l'avis de course.

11. Types de course

1. Les séries Coupe NB et Coupe NB de ski à roulette peuvent inclure des épreuves de distance, des épreuves de poursuites et des épreuves de vitesse. Notez que si une course de vitesse est la course officielle, des points de la Coupe NB seront attribués. De plus, notez qu'aucun point de la Coupe NB n'est accordé pour les épreuves de ski à roulette.
2. Les courses peuvent nécessiter l'utilisation de la technique classique, de la technique libre (patin) ou une combinaison des deux (skiathlon).
3. Les courses peuvent être des départs individuels, des départs de masse ou des départs poursuites.
4. Les courses de la Coupe NB et de la Coupe NB de ski à roulette devraient inclure des épreuves paranordiques pour skieurs paranordiques si les installations le permettent. Le type de course et les distances sont déterminés après consultation avec les entraîneurs et skieurs paranordiques qui souhaitent concourir.
5. Si le club hôte décide d'organiser une course amusante après la course de la Coupe NB, aucun point ne sera attribué pour cette course, et elle devra avoir lieu *après* la course principale.

12. Catégories d'âge

1. Les skieurs non handicapés se mesureront à d'autres skieurs de la même catégorie d'âge. Les catégories d'âge sont basées sur le plus récent modèle canadien de compétition de SFC. Voir le lien suivant pour le consulter : http://www.cccski.com/getmedia/25a2ad1f-92b3-47f3-a488-865bf0f0f544/Competition-Model_May-2010,v3-Fr.pdf.aspx

Pour déterminer l'âge des skieurs, la règle de SFC est de considérer l'année de compétition, soit du 1^{er} juillet avant la saison de course au 30 juin après la fin de la saison de course. Les règles de SFC et son modèle de compétition considèrent également l'âge chronologique des athlètes le 31 décembre de la saison de compétition. Par exemple, un athlète né en 2003 est considéré avoir 15 ans pour la saison de compétition 2018-2019.

2. Pour les skieurs paranordiques (PN), il y a deux catégories d'âge pour les compétitions de ski assis, de ski debout et de ski pour mal voyants : Développement PN – 23 ans ou moins ou 4 ans et moins avec ce handicap (classification du Comité paralympique international exigé); PN Ouvert – plus de 23 ans.
3. Le tableau (Annexe B) est tiré du modèle de compétition de SFC et fournit l'âge chronologique des athlètes au 31 décembre de la saison de compétition (p.ex. :

31 décembre 2018 pour la saison de compétition 2018-2019 ou l'année de compétition 2019).

13. Distances des courses

1. Afin de soutenir le développement des athlètes, le Comité Haute Performance (CHP) suggérera, recommandera ou déterminera chaque distance des courses de distance pour être cohérent avec le plus récent modèle de compétition de SFC disponible au moment de l'AGA d'automne pour les Coupes NB et l'AGA du printemps pour les Coupes NB de ski à roulette. Le club hôte pourra également déterminer les distances dans sa demande de tenue d'activité. Dans ce cas, le CHP approuvera ces distances ou suggérera des modifications. Voir ANNEXE C.

14. Course de sprints

1. Afin de soutenir le développement des athlètes, le CHP suggérera, recommandera ou déterminera chaque distance des courses de sprints pour être cohérent avec le plus récent modèle de compétition de SFC disponible au moment des AGA respectifs. Le club hôte pourra également déterminer les distances dans sa demande de tenue d'activité. Dans ce cas, le CHP approuvera ces distances ou suggérera des modifications. Voir ANNEXE D.

15. Comité organisateur et directeur d'épreuve

1. Comité organisateur: Voir le paragraphe 111.2 du document intitulé : Règlements combinés des compétitions internationales et canadiennes 2017 V2 - incluant précisions FIS 2017, disponible au lien suivant : http://www.ccski.com/getmedia/5ecce63d-26da-4392-ad5a-4c00b0bc1596/2017-RIS-CCR-V2-including-marked-FIS-precisions-FR_.pdf.aspx
2. Chef de compétition: Voir le paragraphe 302.3.1 du document intitulé : Règlements combinés des compétitions internationales et canadiennes 2017 V2 - incluant précisions FIS 2017, disponible au lien suivant : http://www.ccski.com/getmedia/5ecce63d-26da-4392-ad5a-4c00b0bc1596/2017-RIS-CCR-V2-including-marked-FIS-precisions-FR_.pdf.aspx

Le nom du chef de compétition, son numéro de téléphone et son courriel doivent être indiqués dans l'avis de la course du club.

16. Délégué technique

1. SFNB doit, en collaboration avec le comité organisateur du club, nommer un délégué technique (DT) pour superviser la compétition de la Coupe NB ou de la Coupe NB de ski à roulette du club hôte.

2. Le club hôte doit s'assurer que le délégué technique est informé des progrès quant à la préparation de la compétition.
3. Le club hôte est responsable des dépenses du délégué technique incluant l'honoraire, les frais de déplacements, d'hébergement et de nourriture.

17. Jury de course

1. Le comité de compétition doit former un jury de course avant la réunion des entraîneurs dans le cadre de la tenue de la compétition en question. La composition du jury doit être communiqué lors de la réunion d'entraîneurs (SVP compléter le formulaire à l'Annexe G).
2. Le jury de course est formé des personnes suivantes :
 - Le DT, qui agit à titre de président du jury
 - Le Chef de compétition (directeur d'épreuve)
 - L'une des personnes suivantes :
 - Entraîneur invité d'un autre club;
 - Une personne assignée par SFNB qui agira comme assistant au délégué technique
3. Le jury de course doit s'assurer que la compétition est organisée et se déroule conformément au document technique des séries de la Coupe NB et de la Coupe NB de ski à roulette et aux règles de SFC. La responsabilité du jury de course commence à l'instant où le jury de course est formé et se termine lorsque les protêts de la compétition finale ont été traités et que tous les résultats officiels ont été produits.
4. Le pouvoir du jury de course inclut la disqualification d'un skieur d'une épreuve ou de toute la compétition pour ne pas s'être conformé aux règles de SFC ou pour avoir manqué d'esprit sportif durant la compétition.
5. Les décisions du jury de course sont prises par vote majoritaire.

18. Avis de course

1. Un club organisant une épreuve est responsable d'envoyer une copie électronique de l'avis de course au directeur exécutif, au président du comité de haute performance, au président des événements et aux entraîneurs de l'équipe NB pour les distances au moins six semaines avant l'événement. L'inscription par Zone4 et l'avis final doivent avoir été prêt au moins 4 semaines avant l'événement.
2. Le directeur général de SFNB est responsable d'envoyer cet avis de course par courriel à tous les présidents des clubs, au CHP (comité de haute performance), au comité des

événements et aux membres dont le courriel est connu de SFNB. Il doit également l'afficher sur le site Web de SFNB ainsi que sur les médias sociaux.

3. Le directeur général de SFNB peut envoyer l'avis de course, le formulaire d'inscription et le formulaire de renonciation à d'autres divisions ou à d'autres clubs d'autres divisions.
4. Les clubs hôtes qui ont leur propre site Web sont encouragés à y afficher les avis de course.

19. Publicité

1. La publicité pour la compétition est la responsabilité du club hôte.
2. Les clubs hôtes sont encouragés à envoyer aux médias locaux la publicité sur leur compétition à l'avance et à installer les affiches de la compétition au moins 3 semaines avant la compétition.
3. Les clubs hôtes sont encouragés à envoyer aux médias, les résultats des courses, les histoires et les photos aussitôt que possible après la tenue de la compétition.
4. Pour un exemple de communiqué de presse, voir l'annexe H.

20. Frais des courses

1. Les frais minimaux qu'un club hôte peut demander pour une compétition de la série Coupe NB est 25 \$ par épreuve.
2. Tous les participants de la catégorie « Participation » devront payer le prix adulte, indépendamment de leur âge.
3. Toutes les courses de la Coupe NB sont sanctionnées par le SFC. Afin de pouvoir participer aux courses sanctionnées par SFC, les skieurs doivent détenir une licence de course SFC ou une licence journalière de membre de soutien. Les clubs peuvent acheter un lot de licence journalière à l'avance à un prix plus économique lors de la demande de sanction. Il est recommandé que le club organisateur place un frais minimum de 5,00 \$ par jour de compétition et par participant lors de l'inscription à ceux qui ne possède pas de licence de course de SFC. Ceci s'applique aux participants des catégories juvéniles et plus âgés.

21. Inscription

1. Toutes les inscriptions se font grâce à Zone 4. **L'échéance est 19 h deux jours avant la compétition au plus tard (ex : Jeudi à 19hrs pour une course le samedi).**

2. Si un skieur qui a payé ses frais d'inscription pour une compétition n'est pas en mesure de participer à ladite compétition pour une raison quelconque, le club hôte pourrait, à sa seule discrétion, lui rembourser une partie ou la totalité des frais d'inscription.

22. Assurance

1. Afin de se conformer aux exigences de l'assurance responsabilité civile de SFC, un club hôte doit s'assurer que tous les participants ont rempli et signé leur formulaire de renonciation.

22. Annulations et reports

1. Un club hôte, son comité organisateur ou le jury de course peut annuler ou reporter une compétition dans les cas suivants :
 - a) Températures froides ou autres conditions météorologiques extrêmes;
 - b) Mauvaise condition de la piste;
 - c) Autre bonne raison.
2. Le pouvoir d'annuler ou de reporter une compétition revient initialement au club hôte. Une fois que le club hôte a formé un comité organisateur, le pouvoir d'annuler ou de reporter une compétition revient au comité organisateur. Une fois le jury de course formé, le pouvoir d'annuler ou de reporter une compétition revient entièrement au jury de course.
3. La décision d'annuler ou de reporter une compétition doit être prise aussitôt que possible, et toutes les mesures doivent être prises pour éviter que les skieurs n'aient à payer des frais de déplacement et d'hébergement inutilement.
4. Un club hôte doit informer le directeur général de SFNB immédiatement en cas d'annulation ou de report **au moins 48 heures avant le début d'une compétition** des séries Coupe NB ou Coupe NB de ski à roulette. Le directeur général de SFNB affichera alors, dans les plus brefs délais, un avis d'annulation et de report sur le site Web de SFNB ainsi que dans les médias sociaux, et il enverra un courriel à tous les présidents des clubs membres et à tous les membres dont le courriel est connu de SFNB.
5. Si une compétition est reportée, le club hôte, le président du CHP de SFNB et le directeur général de SFNB doivent s'entendre sur la nouvelle date.
6. Si une compétition est reportée, le club hôte doit envoyer un courriel contenant l'avis de compétition modifié précisant la date du report à tous les skieurs qui se sont initialement inscrits à la compétition.

7. Si une compétition est reportée, le club hôte doit également envoyer un courriel contenant l'avis de compétition modifié précisant la date du report au directeur général de SFNB. Le directeur général devra alors distribuer cet avis de compétition modifié et l'afficher comme s'il s'agissait de l'avis de compétition initial.
8. Un skieur dûment inscrit à une compétition qui a dû être reportée est considéré comme étant toujours inscrit à la compétition, à moins d'informer les autorités compétentes qu'il ne sera pas en mesure de participer à la compétition à cette date ou à ce site. Les frais d'inscription lui seront alors remboursés.
9. Le remboursement des frais d'inscription aux skieurs en cas d'annulation ou de report d'une compétition est encouragé, mais demeure à l'entière discrétion du club hôte.

24. Température

1. Les courses de 15 km ou moins doivent être annulées ou reportées si la température atteint moins 20 degrés Celsius (-20° C) à l'endroit le plus froid du parcours (sans considérer le facteur éolien).
2. Les courses de plus de 15 km doivent être annulées ou reportées si la température atteint moins 18 degrés Celsius (-18° C) à l'endroit le plus froid du parcours (sans considérer le facteur éolien).
3. En ce qui concerne les catégories mini-atome, atome, peewee et mini-midget, le jury de course doit annuler ou reporter la compétition si la température atteint moins 15 degrés Celsius (-15° C) à l'endroit le plus froid du parcours (sans considérer le facteur éolien).
4. Au moment de prendre la décision d'annuler ou de reporter une compétition pour toute autre catégorie d'âge en raison de la température, le jury de course doit considérer le moment de la compétition (tôt en saison ou tard en saison), le niveau d'expérience des skieurs inscrits, l'exposition du parcours, la protection dans la zone de départ et d'arrivée, les avantages de reporter la compétition et tout autre facteur qui influe sur la capacité des skieurs de cette catégorie d'âge d'affronter de telles conditions météorologiques. Par froid extrême, les organisateurs peuvent également considérer offrir aux plus jeunes skieurs une autre activité.
5. Si le vent influe beaucoup sur la température ressentie le jour de la course, le jury de course, après consultation avec les entraîneurs de l'équipe et le Comité organisateur, peut décider de raccourcir, modifier, retarder ou annuler une ou toutes les courses prévues cette journée-là.

25. Parcours des courses

1. Le parcours des courses doit être approuvé par le délégué technique de la compétition avant la tenue de ces courses.
2. Les parcours doivent être clairement indiqués pour que les skieurs puissent toujours savoir où ils vont.
3. Les parcours doivent être identifiés à l'aide de couleurs pour aider les skieurs à rester sur le parcours déterminé. Toutefois, pour éviter toute confusion pour les daltoniens, les couleurs ne doivent pas être le seul système utilisé pour indiquer les parcours; des formes (cercles, carrés, etc.) doivent également être utilisées. Voir ANNEXE F.
4. Lorsque c'est possible, la signalisation des parcours d'une compétition devrait être placée de sorte qu'elle se trouve du côté droit du skieur, pour que les skieurs sachent également quelle est la bonne direction.
5. Les parcours doivent être choisis de façon à éviter ou à réduire les fourches ou les intersections. Toute fourche ou intersection doit être marquée judicieusement par une signalisation claire et bien visible.
6. Tout sentier qui communique avec les parcours déterminés pour la compétition, mais qui n'est pas utilisé pour la compétition doit être fermé pour la durée de la compétition.
7. Un club hôte doit préparer une carte montrant les parcours pour la compétition. Une carte grand format (pleine feuille) est encouragée.
8. Le skieur et son entraîneur sont responsables de prendre connaissance du parcours à emprunter pour l'épreuve ou les épreuves auxquelles le skieur est inscrit avant de prendre le début de la course.
9. Un club hôte doit s'assurer que le parcours des épreuves est prêt pour la course, correctement et clairement indiqué au plus tard 2 heures avant le premier départ.
10. Il est fortement suggéré que la carte des parcours de la compétition soit affichée au chalet du club le jour avant la compétition pour permettre aux skieurs de s'y entraîner et de se familiariser avec le parcours qui sera emprunté le jour de la course.
11. Le jour de la compétition, les skieurs doivent pouvoir accéder toute section des parcours, sauf les zones critiques fermées par les officiels, comme la zone du départ et de l'arrivée, et ce, dès leur arrivée sur le site jusqu'à 15 minutes avant le premier départ.

12. Pendant le déroulement de la course, les skieurs qui se trouvent aux abords des sentiers après leur propre épreuve pour encourager les skieurs qui participent à une autre épreuve doivent s'assurer d'avoir remis leur dossard à la ligne d'arrivée. Autrement dit, si les skieurs ne participent pas à la présente épreuve, leur dossard ne doit pas être visible. De plus, ils ne doivent pas bouger lorsque les skieurs passent devant eux.

26. Équipement de SFNB

1. Il est possible pour un club hôte d'utiliser l'équipement de chronométrage de SFNB pour les événements des séries de la Coupe NB et de la Coupe NB de ski à roulette. Le club hôte doit en faire la demande lors de sa demande de tenue d'événement (Annexe A).
2. Nonobstant le document technique 26.1 des séries de la Coupe NB et de la Coupe NB de ski à roulette, un club hôte peut seulement utiliser l'équipement de chronométrage électronique de SFNB s'il s'assure qu'une personne compétente et formée est présente à l'événement pour l'utiliser.
3. À la fin d'une compétition, le club hôte doit retourner (à ses frais) l'équipement de SFNB qu'il a emprunté au directeur général de SFNB ou l'envoyer à un autre club hôte autorisé à utiliser l'équipement.
4. Le club hôte est entièrement responsable de l'équipement de SFNB pendant la durée qu'il l'a en sa possession. L'équipement de SFNB doit être retourné dans le même état qu'il a été reçu.
5. Si les dossards de SFNB ne sont pas retournés à SFNB après la compétition, le club hôte devra payer à SFNB des frais de remplacement (60 \$ par dossard). Un club hôte peut réclamer ces frais de remplacement à tout skieur responsable de la perte d'un dossard.
6. Le club hôte est responsable des dépenses du délégué techniques incluant son honoraire, ses frais de déplacements, d'hébergement et de nourriture.
7. Si les puces de SFNB ne sont pas retournés à SFNB après la compétition, le club hôte devra payer à SFNB des frais de remplacement (60 \$ par puce). Un club hôte peut réclamer ces frais de remplacement à tout skieur responsable de la perte d'une puce.

27. Considérations médicales

1. Une personne qui détient une certification valide en secourisme et premiers soins doit être disponible en tout temps lors de la compétition.

2. Une motoneige, un toboggan et/ou une civière, une trousse de premiers soins et des personnes capables de les utiliser doivent être prêts en tout temps.
3. Tous les principaux officiels d'une compétition doivent avoir accès raisonnable à un téléphone et doivent avoir à portée de main le numéro de téléphone du service ambulancier le plus près.
4. Les contrôleurs de parcours doivent avoir le moyen de communiquer rapidement avec le secouriste désigné pour reporter toute blessure ou urgence médicale.
5. Les officiels de la compétition doivent connaître les procédures à suivre en cas de blessure ou d'urgence médicale.

28. Réunion des entraîneurs et tirage

1. Il est recommandé que la réunion des entraîneurs et tout autre tirage nécessaire aient lieu au moins une heure et demie (1 h 30) avant le départ de la première épreuve.
2. Il est recommandé que l'heure et le lieu de la réunion des entraîneurs et des tirages nécessaires soient indiqués dans l'avis de course.
3. La présence à la réunion des entraîneurs et aux tirages ne doit pas être indûment restrictive, mais seuls deux représentants de chaque club seront officiellement reconnus à la réunion et au tirage. Ces représentants sont responsables de savoir qui parmi les skieurs de leur club respectif participent à la compétition et y représentent le club, ceci afin de s'assurer que l'intérêt de ces skieurs est pris en charge à la réunion et au tirage.

29. Résultats et protêts

1. Le résultat non officiel des courses d'une catégorie doit être affiché sur le site de la compétition, dans un endroit visible et accessible à tous les entraîneurs et athlètes, et ce, aussitôt que possible.
2. Lorsque possible, le résultat en ski paranordique devrait être calculé en fonction du niveau de l'handicap et non selon le temps enregistré. Si le temps enregistré est utilisé, une note devrait être ajoutée à cet effet.
3. Tout entraîneur ou athlète qui souhaite contester un résultat de course non officiel dans le cadre d'une compétition sanctionnée par SFC devrait consulter la section F : Protêts et appels du document intitulé : Règlements combinés des compétitions internationales et canadiennes 2017 V2 - incluant précisions FIS 2017, disponible au lien suivant : http://www.cccski.com/getmedia/5ecce63d-26da-4392-ad5a-4c00b0bc1596/2017-RIS-CCR-V2-including-marked-FIS-precisions-FR_.pdf.aspx

4. Veuillez noter qu'un dépôt de \$100 CAN doit être remis avec le protêt pour les compétitions canadiennes de niveau I et II non sanctionnées par la FIS. Ce dépôt sera retourné si la réclamation est maintenue, sinon il sera déposé au compte de Ski de fond Canada.
5. Pour les compétitions sanctionnées par une division, tout entraîneur ou athlète qui souhaite contester un résultat de course non officiel doit expliquer cette contestation par écrit et l'envoyer au secrétaire de course ou à tout autre officiel désigné dans les 15 minutes suivant la plus récente annonce écrite des résultats non officiels qui font l'objet de la contestation. Les protêts reçus plus de 15 minutes après la plus récente annonce écrite des résultats non officiels qui font l'objet de la contestation ne seront pas considérés.
6. La personne qui reçoit la contestation (secrétaire de course ou toute autre personne désignée) doit en informer le jury de course, qui prendra la décision jugée appropriée aussitôt que possible.
7. Si le jury de course détermine que la contestation est fondée, il pourra choisir de ne rien faire, d'imposer une pénalité de temps, de modifier le classement lorsque le temps n'a pas été enregistré, de disqualifier un skieur, d'émettre une sanction orale ou écrite d'une année ou toute autre mesure jugée appropriée.
8. Si une régularité importante a eu lieu, le jury de course peut décider d'annuler ou de modifier tous les résultats de la course ou d'une partie de la course selon ce qui semble approprié. S'il est nécessaire de rétablir l'équité, et si c'est possible, le jury de course peut décider de reprendre la course ou une partie de la course.
9. Lorsque toutes les contestations ont été traitées et que tous les changements nécessaires concernant les résultats ont été effectués, les résultats de course officiels seront affichés et la liste des résultats sera distribuée.
10. Il est recommandé que du matériel d'impression (photocopieur et/ou imprimante) soit disponible sur le site pour qu'une copie de la liste des résultats puisse être remise à l'entraîneur des clubs à la fin de la journée de course.
11. Nonobstant le fait que les résultats officiels ont été affichés, le jury de course dispose de 72 heures après le dévoilement des résultats officiels pour corriger une erreur de calcul évidente et facile à prouver.

30. Prix et récompenses

1. Pour chaque catégorie et sexe, une médaille doit être remise aux personnes terminant en 1^{re}, 2^e et 3^e places.
2. Pour chaque sexe des catégories mini-atome, atome, peewee, mini-midget et midget, un ruban doit aussi être remis aux personnes terminant en 4^e, 5^e et 6^e places.
3. Les clubs doivent acheter les médailles et les rubans du SFNB. S'il vous plaît renseignez-vous auprès du Directeur Exécutif de SFNB concernant l'achat et la livraison. Le club est aussi responsable d'indiquer sur la face arrière des médailles de l'information concernant l'événement tels que l'emplacement, la date et le numéro d'événement.

31. Liste des points de la Coupe NB

1. Un skieur de SFNB qui participe à une épreuve de la Coupe NB cumulera des points de la Coupe NB pour sa performance enregistrée dans la catégorie courue. SVP noter que la catégorie « Participation » n'est pas éligible pour des points de la Coupe NB.
2. Si une course de sprint est une épreuve officielle de la série Coupe NB plutôt qu'une course amusante, des points de la Coupe NB seront attribués en fonction du classement définitif.
3. La liste des points de la Coupe NB est une compilation des points attribués aux skieurs de SFNB lors des épreuves déterminées de la série Coupe NB durant une même saison de course.
4. La liste des points de la Coupe NB sera mise à jour et conservée après chaque compétition par le coordonnateur de haute performance de SFNB.
5. Il n'y a pas de points d'accordés pour les course de la Coupe NB de ski à roulette.

31. Prix individuels de la Course NB (points globaux)

1. Après la dernière course du Championnat provincial de la Coupe NB, le coordonnateur de haute performance de SFNB utilisera la liste des points de la Coupe NB pour déterminer le classement général de chaque skieur de SFNB qui a participé à la série Coupe NB. Seul le skieur se classant en 1^{re} place de chaque catégorie recevra une médaille ou un trophée. Les skieurs (garçons et filles) des catégories mini-atome à junior garçons/filles recevront un certificat en fonction de leur âge.

2. Pour connaître les courses sélectionnées de la série Coupe NB utilisées pour calculer les points des skieurs de SFNB et ainsi déterminer le gagnant général de la Coupe NB de chaque catégorie, consultez l'Annexe E.
3. Un skieur de SFNB doit participer aux courses sélectionnées dans une même catégorie. Si un skieur décide de concourir dans différentes catégories durant la saison, il recevra des points dans ces différentes catégories comme s'il s'agissait de deux skieurs différents.

33. Prix des clubs de la Course NB (points globaux)

1. La liste des points de la Coupe NB de SFNB sera utilisée pour déterminer les points globaux des clubs. Tous les points cumulés par les skieurs de chaque club seront compilés durant le banquet du Championnat provincial de la Coupe NB. Le club qui aura obtenu le plus grand nombre de points au cours de la saison recevra le trophée du club gagnant du Championnat provincial de la Coupe NB.
2. Les skieurs des clubs doivent avoir payé leur cotisation de membre pour la saison concernée.
3. En cas d'égalité, le nom des deux clubs sera placé sur le trophée.

Annexe A: Formulaire d'application pour la tenue d'une course de la Coupe NB ou de la Coupe NB de ski à roulette

Ski de fond Nouveau Brunswick souhaite recevoir des lettres d'intérêt pour l'organisation d'une Coupe NB ou d'une Coupe NB de ski à roulette ainsi que le formulaire de demande suivant. Le club candidat doit être un club membre de SFNB en règle. Les demandes pour les épreuves de la Coupe NB seront reçues à l'AGA de l'automne et les demandes pour les épreuves de la Coupe NB de ski à roulette, à l'AGA du printemps.

Club:	
Dates préférées pour l'événement(s):	#1 _____ #2 _____ #3 _____
Style (classic ou libre) et type de départ (i.e. depart de masse, individual, poursuite):	
Type d'événement (i.e. Distance, Sprint, skiathlon, etc.):	
Personne contact principale:	Nom: _____ Numéro de téléphone: _____ Courriel: _____
Type de services requis de SFNB (i.e. Chrono? D.T.?):	
Système de chrono Zone 4:	
D.T. assigné:	

SVP faire suivre cette application ainsi que votre lettre d'intérêt à :

**Comité d'événements de SFNB, 1482 chemin Saulnier Ouest, Benoit, NB E1X 2A8, (506)395-0020
nbxcski@gmail.com**

Annexe B : Catégories pour la saison 2018-2019

Note : L'année de compétition 2019 est du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

CATÉGORIE		Âge au 31 décembre 2018
Mini-Atome (2013 et plus jeune)	G	5 et plus jeune
	F	5 et plus jeune
Atome (2011-2012)	G	6, 7
	F	6, 7
Pee-Wee (2009-2010)	G	8, 9
	F	8, 9
Mini-Midget (2007 - 2008)	G	10, 11
	F	10, 11
Midget (2005-2006)	G	12, 13
	F	12, 13
Juvénile (2003-2004)	G	14, 15
	F	14, 15
Junior B (2001-2002)	G	16, 17
	F	16, 17
Junior A (1999-2000)	H	18, 19
	F	18, 19
Senior (1996-1998)	H	20, 21, 22
	F	20, 21, 22
Open (1995 et avant)	H	23 +
	F	23 +
Maîtres (1988 – 1959)	H	30 – 59
	F	30 – 59
Maîtres (1958 et avant)	H	60 +
	F	60 +
Paranordique – Assis ou Debout	H/F	PN Développement – moins de ou égale à 23 ans ou 4 ans ou moins depuis le début de l'handicap (classification IPC requise)
Paranordique – Assis ou Debout	H/F	PN Ouvert plus de 23 ans
Participation	H/F	Tous âges

Annexe C : Distances suggérées pour les courses de la Série de la Coupe NB

(A déterminer suite à l'approbation du calendrier de course 2019 lors de l'AGA d'automne de SFNB)

Annexe D: Distances suggérées pour course de sprints

Categories / Catégories	Age / Âge	SPRINT
<i>Mini Atom (Girls/Filles)</i>	<i>5 & younger / et moins</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 500m to/à 1500m
<i>Mini Atom (Garçons/Boys)</i>	<i>5 & younger / et moins</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 500m to/à 1500m
<i>Atom (Girls/Filles)</i>	<i>6, 7</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 500m to/à 1500m
<i>Atom (Garçons/Boys)</i>	<i>6, 7</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 500m to/à 1500m
<i>PeeWee (Girls/Filles)</i>	<i>8, 9</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 1km to/à 3km
<i>PeeWee (Garçons/Boys)</i>	<i>8, 9</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 1km to/à 3km
<i>Mini Midget (Girls/Filles)</i>	<i>10, 11</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 1km to/à 3km
<i>Mini Midget (Garçons/Boys)</i>	<i>10, 11</i>	100-300 m agility course / course d'habilités or/ou Distance 1km to/à 3km
<i>Midget (Girls/Filles)</i>	<i>12, 13</i>	Sprints 200-400m
<i>Midget (Garçons/Boys)</i>	<i>12, 13</i>	Sprints 200-400m
<i>Juvenile (Girls/Filles)</i>	<i>14, 15</i>	Sprints 800-1000m
<i>Juvenile (Garçons/Boys)</i>	<i>14, 15</i>	Sprints 800-1000m
<i>Junior B (Girls/Filles)</i>	<i>16, 17</i>	Sprints 800-1200m
<i>Junior B (Garçons/Boys)</i>	<i>16, 17</i>	Sprints 800-1200m
<i>Junior A (Femmes/Women)</i>	<i>18, 19</i>	Sprints 1000-1400m
<i>Junior A (Hommes/Men)</i>	<i>18, 19</i>	Sprints 1000-1400m
<i>Senior (Femmes/Women)</i>	<i>20, 21, 22</i>	Sprints 1200-1600m
<i>Senior (Hommes/Men)</i>	<i>20, 21, 22</i>	Sprints 1200-1600m
<i>OPEN (Femmes/Women)</i>	<i>23+</i>	Sprints 1200-1600m
<i>OPEN (Hommes/Men)</i>	<i>23+</i>	Sprints 1200-1600m
<i>Master (Femmes/Women)</i>	<i>30-59</i>	Club Host choice / Choix du club hôte
<i>Master (Hommes/Men)</i>	<i>30-59</i>	Club Host choice / Choix du club hôte
<i>Master (Femmes/Women)</i>	<i>60+</i>	Club Host choice / Choix du club hôte
<i>Master (Hommes/Men)</i>	<i>60+</i>	Club Host choice / Choix du club hôte
<i>Participation (Femmes/Women)</i>	<i>Tous âges</i>	Club Host choice / Choix du club hôte
<i>Participation (Hommes/Men)</i>	<i>Tous âges</i>	Club Host choice / Choix du club hôte

Annexe E : Système de points du championnat de la Coupe NB 2019

(A déterminer suite à l'approbation du calendrier de course 2019 lors de l'AGA d'automne de SFNB)

Annexe F : Exemple d'indication d'un parcours de course

		date
<u>Categories</u> (B) Boys (G) Girls (M) Men (W) Women	Genre	Style Distance km Individual Start
<u>Mini-Atome</u> B 2XXX-2XXX G 2XXX-2XXX	B G	Start Time : 10:00 1 x 0.5 km = 0.5 km 1 x 0.5 km = 0.5 km
<u>Atome</u> G 2XXX-2XXX F 2XXX-2XXX	B G	2 x 0.5 km = 1.0 km 2 x 0.5 km = 1.0 km
<u>Pee-Wee</u> G 2XXX-2XXX F 2XXX-2XXX	B G	1 x 1.5 km = 1.5 km 1 x 1.5 km = 1.5 km
<u>Mini-Midget</u> G 2XXX-2XXX F 2XXX-2XXX	B G	1 x 2.4 km = 2.4 km 1 x 2.4 km = 2.4 km
<u>Midget</u> G 2XXX-2XXX F 2XXX-2XXX	B G	1 x 2.4 + 1 x 0.5 km = 2.9 km 1 x 2.4 + 1 x 0.5 km = 2.9 km
<u>Juvenile</u> G 2XXX-2XXX F 2XXX-2XXX	B G	2 x 2.4 km = 4.8 km 2 x 2.4 km = 4.8 km
<u>Junior B</u> G 2XXX-2XXX F 2XXX-2XXX	B G	1 x 5.0 + 1 x 1.5 km = 6.5 km 1 x 5.0 + 1 x 1.5 km = 6.5 km
<u>Junior</u> G 2XXX-2XXX F 2XXX-2XXX	B G	1 x 5.0 + 1 x 1.5 km = 6.5 km 1 x 5.0 + 1 x 1.5 km = 6.5 km
<u>Para-Nordic</u> Sit Standing	M/W M/W	2 x 1.5 km = 3.0km 1 x 5.0 + 1 x 1.5 km = 6.5 km

Annexe G : Assignation du jury pour l'événement

Événement:	
-------------------	--

Délégué technique (president du jury):	
Chef de compétition:	
Entraîneur invité (assigné par l'équipe invitée):	
Une personne assignée par SFNB qui agira comme assistant au délégué technique:	

Annexe H : Exemple de communiqué de presse

(Approprié pour les journaux)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

(*Endroit*), N.-B. – (X) février 2019 - Le club de ski de fond _____ organise la ___ème Coupe NB, le ___ février prochain. Cette course de style _____ accueillera des coureurs de tous âges. La course débutera à ___ au (endroit) _____. Les inscriptions sont disponibles en-ligne par l'intermédiaire du site d'inscription : www.zone4.ca.

Cette course de la coupe NB #___ fait partie de la série provinciale de la Coupe de Ski de fond Nouveau-Brunswick. Bien qu'il s'agisse d'une course compétitive, une catégorie de participation est disponible pour les skieurs qui souhaitent essayer cette course pour le plaisir et la participation. Tout le monde est le bienvenu!

Les skieurs auront l'opportunité unique de skier sur les fameuses pistes _____ où (coureurs célèbres), ont déjà coursé.

La Coupe _____ NB est une excellente occasion de voir les meilleurs skieurs au NB.

Après l'événement, les prix et récompenses seront présentés à l'abri de ski (OU AUTRE EMPLACEMENT).

Pour plus d'informations sur la Coupe NB, veuillez contacter _____, par téléphone _____ ou par courriel à _____.

-30-

Nom de la personne contact :

Téléphone :

Courriel :

(Approprié pour la radio ou la télévision)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

(*Endroit*), N.-B. – (X) février 2019 - Le club de ski de fond _____ organise la ___ème Coupe NB, le ___ février prochain. Cette course de style _____ accueillera des coureurs de tous âges. La course débutera à ___ au _____ (endroit) _____. Les inscriptions sont disponibles en-ligne par l'intermédiaire du site d'inscription : www.zone4.ca.

Cette course de la coupe NB #___ fait partie de la série provinciale de la Coupe de Ski de fond Nouveau-Brunswick. Bien qu'il s'agisse d'une course compétitive, une catégorie de participation est disponible pour les skieurs qui souhaitent essayer cette course pour le plaisir et la participation. Tout le monde est le bienvenu!

Pour plus d'informations sur la Coupe NB, veuillez contacter _____, par téléphone _____ ou par courriel à _____.

-30-

Nom de la personne contact :

Téléphone :

Courriel :
